



Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and contiguous Atlantic area,  
concluded under the auspices of the Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS)  
Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente, conclu  
sous l'égide de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS)



---

## Septième Réunion des Parties à l'ACCOBAMS

Istanbul, République de Turquie, 5 - 8 novembre 2019

28/10/2019

Français

Original : Anglais

ACCOBAMS-MOP7/2019/Doc 15

---

# **RAPPORT DE L'UNITE DE COORDINATION SOUS-REGIONALE POUR LA MEDITERRANEE NOIRE INCLUANT LES ACTIVITES DES PAYS NON PARTIES**

*Les participants sont invités à se munir de cet exemplaire pour la Réunion.  
Ce document sera disponible uniquement en format numérique durant la Réunion.*

**RAPPORT DE L'UNITE DE COORDINATION SOUS-REGIONALE POUR LA MEDITERRANEE  
INCLUANT LES ACTIVITES DES PAYS NON PARTIES**

**PROGRAMME DE TRAVAIL 2017-2019**

<b>GESTION DE L'ACCORD (MA)</b> .....	<b>3</b>
<b>INFORMATION ET COMMUNICATION</b> .....	<b>3</b>
Etablir une communication régulière .....	3
<b>IMPLICATION DES TOUS LES ACTEURS CLES</b> .....	<b>4</b>
Renforcer l'implication de tous les acteurs clés dans le cadre des activités de l'ACCOBAMS .....	4
<b>ASSURER DES FINANCEMENTS APPROPRIÉS NOTAMMENT POUR LES ACTIVITÉS DE CONSERVATION DES CÉTACÉS</b>	<b>7</b>
Nouvelles possibilités de financement .....	7
<b>MISE EN OEUVRE ET RESPECT DES DISPOSITIONS DE L'ACCOBAMS</b> .....	<b>8</b>
Accroître le degré de mise en œuvre et de respect des Résolutions de l'ACCOBAMS .....	8
Renforcer le suivi des progrès accomplis.....	8
<b>EXTENSION DE L'ACCOBAMS</b> .....	<b>8</b>
Assurer la mise en œuvre des normes de l'ACCOBAMS en matière de conservation des cétacés dans les zones adjacentes.....	8
<b>ACTIONS DE CONSERVATION (CA)</b> .....	<b>9</b>
<b>AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES CÉTACÉS</b> .....	<b>9</b>
Estimation des populations de cétacés et distribution .....	9
Structure des populations.....	10
Suivi de l'état des cétacés .....	10
<b>RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)</b> .....	<b>12</b>
Interactions avec les pêcheries.....	12
Bruit d'origine anthropique .....	14
Collisions avec les navires .....	16
Observation des cétacés .....	17
Débris Marins.....	19
Changement climatique.....	20
Plans de conservation des espèces.....	21
Questions liées à la captivité .....	22
Pollution chimique et biologique.....	23
<b>RENFORCER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC POUR LES CETACES</b> .....	<b>24</b>
Sensibilisation du public .....	24
<b>AMELIORER LES CAPACITES DES ORGANISATIONS ET DES EXPERTS NATIONAUX</b> .....	<b>26</b>
Réseaux d'échouages fonctionnels et réponses aux situations d'urgence .....	26
Capacité à utiliser la photo identification des cétacés et à entreprendre des prospections aériennes .....	27
Renforcement des capacités sur d'autres questions concernant la conservation des cétacés .....	28
Conservation des cétacés et programmes d'études supérieures.....	30
<b>AMELIORER L'EFFICACITE DE LA CONSERVATION DES HABITATS CRITIQUES DES CETACES</b> .....	<b>30</b>
Aires protégées pour les cétacés .....	30

## GESTION DE L'ACCORD (MA)

MA 1	INFORMATION ET COMMUNICATION		
MA 1 a	Etablir une communication régulière		
Résolutions Pertinentes : -			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation <sup>1</sup>
1- Maintenir une <b>communication</b> régulière pour informer des activités en cours, des possibilités de coopération, des appels à propositions pour des projets et toute autre information pertinente	Liste de diffusion par email active (échange régulier de l'information)  Informations nouvelles et mises à jour dans NETCCOBAMS		
2- Maintenir et mettre à jour régulièrement <b>NETCCOBAMS</b> , y compris les informations relatives aux experts et les scientifiques qui opèrent dans la région pour la conservation des cétacés	Lien avec le prototype « BSIS » (Black Sea information system)		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
3- Poursuivre l'organisation <b>d'ateliers régionaux</b> avec la participation des représentants des Pays Parties et de représentants du Comité Scientifique	Ateliers régionaux organisés en 2018		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
4- Continuer à organiser des <b>Conférences biennales</b> pour les Pays du Sud de la Méditerranée	Conférence biennale organisée en 2017	Le CAR/ASP a coopéré avec le Secrétariat de l'ACCOBAMS pour l'organisation de la "Quatrième Conférence biennale pour la conservation des cétacés dans les pays du Sud de la Méditerranée" (Oran, Algérie, 11-13 novembre 2017)	
5- Mettre à jour régulièrement le <b>site internet de l'ACCOBAMS</b> , et les bulletins FINS / les lier avec les bulletins de la mer Noire	Informations nouvelles et précises, disponibles sur le site internet  Bulletins FINS régulièrement publiés		

<sup>1</sup> Réalisé, Partiellement Réalisé / en cours de réalisation, Non Réalisé, Non pertinent

MA 2	IMPLICATION DES TOUS LES ACTEURS CLES		
MA 2 a	Renforcer l'implication de tous les acteurs clés dans le cadre des activités de l'ACCOBAMS		
Résolutions Pertinentes : 2.2/ 2.30 / 3.8 / 4.8/ 4.20			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
<p>1- Renforcer les <b>Partenariats existants</b> : la CIESM, l'UICN, la CGPM, l'OMI, la CMS et les Accords pertinents de la CMS tels que l'ASCOBANS, la Convention de Barcelone, le CAR/ASP, la Commission pour la mer Noire, la CBI, la Stratégie sur la Biodiversité de l'UE, les stratégies pour le milieu marin dans la zone de l'ACCOBAMS (DCSMM<sup>2</sup>), la Stratégie de la CBD, le PAS BIO, l'ECS, l'Accord Pelagos, les ONG internationales, régionales et locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités / Projets conjoints avec les organisations pertinentes</li> <li>• Groupes de travail conjoints sur des problématiques particulières</li> <li>• Réunions régulières des Secrétariats pertinents</li> <li>• Activités de conservation des cétacés prises en compte dans tous les documents stratégiques régionaux, comme dans le rapport sur l'état environnemental de mer Noire</li> <li>• Communication /réunions régulières avec les représentants des ONG internationales</li> <li>• Participation au processus d'élaboration intégrale du Document d'accompagnement du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023</li> </ul>	<p><b>Le CAR/ASP collabore avec le secrétariat de l'ACCOBAMS pour la mise en œuvre des projets suivants financés par MAVA :</b></p> <p>« Comprendre les prises accidentelles multi-taxe en méditerranée des espèces vulnérables et test de mesures d'atténuation – une approche collaborative » <b>Projet Med Bycatch :</b> Le projet est mis en œuvre conjointement par le CAR/ASP, l'ACCOBAMS, la CGPM, l'UICN-Med, BirdLife International (coordinateur du projet) et MEDASSET. Commencé en septembre 2017, il se terminera en juin 2020.</p> <p>« Mécanisme de soutien pour combler les principales lacunes dans les connaissances sur les espèces vulnérables (mammifères marins, oiseaux de mer, tortues marines et élasmobranches) touchées par la pêche dans certaines zones de la Méditerranée » <b>projet sur les espèces :</b></p> <p>Le projet est coordonné par le CAR/ASP en collaboration avec l'ACCOBAMS, BirdLife International, MEDASSET et l'UICN-Med, et a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et prendra fin en décembre 2021.</p> <p>« Vers des solutions aux interactions entre les communautés de pêcheurs et les cétacés dans les</p>	

<sup>2</sup> DCSMM= Directive Cadre "Stratégie pour le Milieu Marin" de l'UE

		<p>eaux marocaines et tunisiennes » <b>Projet Déprédation :</b></p> <p>La coordination du projet est assurée par le Secrétariat de l'ACCOBAMS et de la CGPM, le CAR/ASP est responsable de la gestion de l'action pilote « Atténuation des interactions négatives entre les espèces marines menacées (delphinidés et oiseaux marins) et les activités de pêche des petits pélagiques dans la région de Kelibia, Tunisie ». Commencé en janvier 2019 et il se terminera en décembre 2020.</p> <p>Dans le cadre du projet sur l'atténuation des interactions entre les espèces marines menacées et les activités de pêche, le CAR/ASP, en tant que partenaire de ce projet, a coordonné la réalisation des deux actions pilotes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Pêcheries de petits pélagiques à la senne à Kelibia ;</li> <li>-Pêche à la palangre de fond et de surface dans le golfe de Gabès.</li> </ul> <p><b>Projet "ACCOBAMS Survey Initiative" :</b></p> <p>Le Programme de renforcement des capacités de l'ASI est coordonné et mis en œuvre par le CAR/ASP en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'ACCOBAMS.</p> <p>Le <b>projet financé par l'UE</b> « Programme conjoint pour l'évaluation GES du bruit D11 dans la région marine méditerranéenne » <b>QUIETMED2 :</b></p> <p>QuietMED2 est un projet développé par un consortium composé de 11 entités dont SPA/RAC, et coordonné par le <a href="#">CTN-Marine Technology Center del Mar</a>. Le projet vise à aider les autorités</p>	
--	--	--	--

		compétentes des États membres à évaluer dans quelle mesure le GES sur D11 a été réalisé dans la région méditerranéenne afin d'obtenir une évaluation régionale actualisée, améliorée et plus complète en fournissant des résultats pratiques pour mettre en œuvre la Décision 2017/848 en collaboration avec le Secrétariat de l'ACCOBAMS, à compter de février 2019 et prendra fin en février 2021.	
<p>2- Renforcer la participation de tous les Pays riverains :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'adhésion de tous les Etats riverains de l'Accord</li> <li>• Développer des activités avec les Pays non-Parties</li> </ul>	Tous les Pays riverains sont Parties à l'ACCOBAMS	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du <b>Programme de renforcement des capacités de l'ASI</b>, le CAR/ASP a impliqué tous les pays riverains.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre méditerranéenne de <b>l'approche écosystémique</b>, en cohérence avec la directive-cadre de l'Union européenne sur la stratégie pour le milieu marin, le CAR/ASP a appuyé l'élaboration du programme national de suivi relatif à la biodiversité dans les pays du sud de la Méditerranée parties à la Convention de Barcelone : Algérie, Égypte, Israël, Libye, Liban, Maroc et Tunisie.</p>	
3- Etablir une collaboration officielle avec l'UE, conjointement avec ASCOBANS et, si faisable, avec une assistance de la part de la CMS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux forums et Réunions pertinentes</li> <li>• Contribution à la détermination et au suivi du BEE (DCSMM) et à l'état de conservation favorable (DH)</li> </ul>		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
4- Etablir / renforcer les collaborations avec l'OTAN-NURC, OGP, la CIEM et OSPAR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux forums et Réunions pertinentes</li> <li>• Activités conjointes</li> </ul>		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
5- Établir des liens avec d'autres organisations compétentes (EBA, OMT, ...)			Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous

			Régionale pour la Méditerranée
6- Organiser un <b>atelier</b> des Partenaires	Renforcement des synergies entre les Partenaires et harmonisation des activités		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée

<b>MA 3</b>	<b>ASSURER DES FINANCEMENTS APPROPRIÉS NOTAMMENT POUR LES ACTIVITÉS DE CONSERVATION DES CÉTACÉS</b>		
<b>MA 3 a</b>	<b>Nouvelles possibilités de financement</b>		
Résolutions Pertinentes : 1.7/ 3.6/ 5.16/5.5			
<b>Action dans le programme de travail 2017-2019</b>	<b>Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019</b>	<b>Réalisation du programme de travail 2017-2019</b>	<b>Etat de Réalisation</b>
1- Développer une stratégie de financement	Stratégie de financement en particulier pour les projets conjoints	Veillez vous référer à la section MA2.1	
2 – <b>Lancer un appel à propositions pour des projets</b> financés par le Fonds Additionnel de Conservation (FAC)	Activités de conservation mises en œuvre grâce à des projets financés par le FAC		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
3- Encourager le développement ou développer des <b>projets multilatéraux/transfrontaliers</b>	Les propositions de projets sont préparées avec l'aide des organes de l'ACCOBAMS	Veillez vous référer à la section MA2.1	

MA 4	MISE EN OEUVRE ET RESPECT DES DISPOSITIONS DE L'ACCOBAMS		
MA 4 a	Accroître le degré de mise en œuvre et de respect des Résolutions de l'ACCOBAMS Renforcer le suivi des progrès accomplis		
Résolutions Pertinentes : 5.4			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Evaluer l'efficacité de la Stratégie de l'ACCOBAMS (incluant l'évaluation du Programme de Travail et du niveau de la mise en œuvre par les Parties des Résolutions comme base pour établir le Programme de Travail du nouveau triennat)	L'évaluation à mi-parcours de l'efficacité de la Stratégie de l'ACCOBAMS (y compris l'évaluation du Programme de Travail et l'évaluation de la mise en œuvre de l'ACCOBAMS par les Parties)	Le CAR/ASP a participé à la Quatrième Session des ateliers régionaux pour la Méditerranée centrale et occidentale (9-14 mai 2018, Tunis, Tunisie) où les points suivants ont été présentés et discutés par l'ACCOBAMS, les pays méditerranéens et les unités de sous-coordination : - les principales activités entreprises depuis janvier 2017 ; - l'état d'avancement de chaque action prévue dans le programme de travail 2017-2019 ; - le suivi proposé pour le programme de travail 2020-2022.	
2- Proposer des mesures correctives en cas de non-respect des Résolutions de l'ACCOBAMS et d'infractions	Proposition de mesures correctives		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée

MA 5	EXTENSION DE L'ACCOBAMS		
MA 5 a	Assurer la mise en œuvre des normes de l'ACCOBAMS en matière de conservation des cétacés dans les zones adjacentes		
Résolutions Pertinentes : A/4.1			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Encourager la <b>ratification</b> par les Pays Parties de l'amendement existant concernant l'extension de la zone de l'Accord en Atlantique	L'Amendement est entré en vigueur		

## ACTIONS DE CONSERVATION (CA)

CA 1	AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES CÉTACÉS		
CA 1 a	Estimation des populations de cétacés et distribution		
Résolutions Pertinentes : 5.9			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation <sup>3</sup>
1- Entreprendre un <b>suivi exhaustif</b> (survey) de l'abondance et de la distribution des cétacés en <b>mer Méditerranée et en mer Noire</b> (basé sur le survey de 2013 et les conclusions du rapport final à la DG MARE, en 2014) en utilisant la méthode la plus appropriée	Distribution et abondance des cétacés dans les différentes parties de mer Méditerranée et en mer Noire, basée sur les résultats du survey.	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du <b>Programme de renforcement des capacités de l'ASI</b>, le CAR/ASP a impliqué tous les pays riverains.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre méditerranéenne de <b>l'approche écosystémique</b>, conformément à la directive-cadre sur la stratégie marine de l'Union européenne (UE), le CAR/ASP a soutenu la mise en œuvre du programme national de surveillance relatif à la biodiversité, y compris le programme de surveillance des cétacés en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tunisie (Kneiss et AMP de Kerkennah)</li> <li>- Les îles grecques : Samos, Lipsi, Agathonisi, Arki, Patmos, Anidro/Petrokaravo, Fourni et Ikaria</li> </ul>	

<sup>3</sup> Réalisé, Partiellement Réalisé / en cours de réalisation, Non Réalisé, Non pertinent

CA 1	AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES CÉTACÉS		
CA 1 b	Structure des populations		
Résolutions Pertinentes : 4.11			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- <b>Identifier les populations isolées</b> et améliorer la description de la population de plusieurs espèces	Caractérisation des sous-populations de Méditerranée, d'Atlantique et / ou de mer Noire Identification des populations isolées		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
2- Étudier et mettre en œuvre de modalités pour une meilleure <b>collaboration</b> entre les banques de tissus et les Pays afin de faciliter les <b>échanges d'échantillons</b> pour des analyses conjointes	Echanges d'échantillons facilités pour des analyses conjointes		
3-Afin de faciliter les échanges d'échantillons, une liste des banques de tissus enregistrées auprès du Secrétariat de la CITES devrait être mise à disposition			

CA 1	AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES CÉTACÉS		
CA 1 c	Suivi de l'état des cétacés		
Résolutions Pertinentes : 2.22/ 3.19			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- <b>Suivre les tendances de mortalité</b> et les cas d'animaux blessés en raison d'activités humaines (comme les collisions, les prises accidentelles, la pollution, les épidémies) en utilisant les outils existants (tel que MEDACES, la base de données de la CBI sur les collisions...)	Rapport sur les tendances de mortalité	Dans le cadre de la mise en œuvre des projets MAVAs, des guides de bonnes pratiques illustrés et étanches pour la manipulation des tortues de mer, des oiseaux de mer, des requins et raies pélagiques et des cétacés capturés accidentellement dans les pêches méditerranéennes ont été produits en anglais et en français (FAO et ACCOBAMS, 2018).	<b>Réalisé</b>

		Le CAR/SPA en a assuré la traduction arabe. Ces guides ont été spécialement conçus pour les pêcheurs et illustrent des techniques simples pour libérer ces animaux des engins de pêche et pour les manipuler une fois à bord du bateau de pêche. Ils comprennent également des illustrations pour identifier les espèces et des lignes directrices pour enregistrer correctement les prises accidentelles dans les journaux de bord.	
<p>2- Evaluer l'<b>état de menace selon l'UICN</b> des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS et le mettre à jour régulièrement, et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueillir des informations pour évaluer les espèces ayant le statut "Données insuffisantes »</li> <li>• Évaluer les espèces de la région qui n'ont pas été évaluées auparavant (par exemple, le <i>Steno Bredanensis</i>)</li> <li>• Considérer les orques dans la zone de l'Accord</li> </ul>	<p>Evaluation de l'<b>état de menace selon l'UICN</b> des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS</p> <p>Mises à jour disponibles sur le site Internet de l'UICN et de l'ACCOBAMS</p>		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
<p>3- Préparer des <b>livres rouges pour les cétacés</b> de la zone de l'ACCOBAMS et communiquer avec l'Union Européenne, Se coordonner avec le Livre Rouge de mer Noire</p>	Préparation de Livres Rouge des cétacés		

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 a	Interactions avec les pêcheries		
Résolutions Pertinentes : 2.13/ 2.21/ 2.25/ 3.13/ 4.9			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
<p>1- Evaluer la prise accidentelle et l'impact de la déprédation des cétacés et proposer des <b>mesures d'atténuation</b> à travers le projet conjoint ACCOBAMS/CGPM</p>	<p>Obtenir des données sur les prises accidentelles de cétacés et les impacts de la déprédation dans les zones pilotes de la Méditerranée et des eaux Atlantiques adjacentes ainsi que sur les mesures d'atténuation Contribution à la DCRF de la CGPM</p>	<p><b>Le CAR/ASP collabore avec le secrétariat de l'ACCOBAMS pour la mise en œuvre des projets suivants financés par la Fondation MAVA :</b></p> <p>“Comprendre les prises accidentelles multi-taxa en méditerranée des espèces vulnérables et test de mesures d'atténuation – une approche collaborative »</p> <p><b>Projet Med Bycatch :</b> Le projet est mis en œuvre conjointement par le CAR/ASP, l'ACCOBAMS, la CGPM, l'UICN Med, BirdLife International (coordinateur du projet) et MEDASSET. Commencé en septembre 2017, il se terminera en juin 2020.</p> <p>“Mécanisme de soutien visant à combler les principales lacunes dans les connaissances sur les espèces vulnérables (mammifères marins, oiseaux de mer, tortues marines et élastomobranches) touchées par la pêche dans certaines zones de la Méditerranée”</p> <p><b>projet espèces :</b> Le projet est coordonné par le CAR/ASP en collaboration avec ACCOBAMS, BirdLife International, MEDASSET et IUCN Med. Le projet a débuté le 1er janvier 2018 et se terminera en décembre 2021.</p> <p>“Vers des solutions aux interactions entre les communautés de pêcheurs et les cétacés dans les eaux marocaines et tunisiennes” <b>projet déprédation :</b></p>	

		<p>La coordination du projet est assurée par le Secrétariat de l'ACCOBAMS et de la CGPM, le CAR/ASP est responsable de la gestion de l'action pilote "Atténuation des interactions négatives entre les espèces marines menacées (Delphinidés et Oiseaux marins) et les activités de pêche de petits pélagiques dans la région de Kelibia, Tunisie". Commencé en janvier 2019 et il se terminera en décembre 2020.</p> <p>Dans le cadre du projet sur « l'atténuation des interactions entre les espèces marines menacées et les activités de pêche », le CAR/ASP, en tant que partenaire de ce projet, a coordonné la réalisation des deux actions pilotes suivantes (2016-2018) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pêcheries de petits pélagiques à la senne coulissante à Kelibia ;</li> <li>- Pêche à la palangre de fond et de surface dans le golfe de Gabès</li> </ul> <p>Dans le cadre du projet MAVA Med Bycatch, un protocole normalisé "Surveillance des prises accidentelles d'espèces vulnérables en Méditerranée et en mer Noire - Méthodologie de collecte des données" a été élaboré par la FAO/CGPM en étroite collaboration avec le CAR/ASP, l'ACCOBAMS, l'IUCN Med, BirdLife International et MEDASSET</p>	
2- Evaluer les <b>niveaux de prises accidentelles</b> dans la zone de l'Accord, en relation avec la CGPM et l'UE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir des données sur les niveaux de prises accidentelles</li> <li>• Contribuer à la DCRF de la CGPM</li> <li>• Contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'UE</li> </ul>	<p>Veillez vous référer à la section CA.2a.1</p>	
3- Etudier la possibilité d'établir des connexions avec le <b>système de rapportage sur les prises accidentelles de l'UE</b>	<p>Contribution à la mise en œuvre de la politique de l'UE</p>		
4- Rechercher les opportunités de financement pour pouvoir aborder les impacts	<p>Améliorer la connaissance sur l'interaction des pêches avec les</p>		<p>Non pertinent pour l'Unité de</p>

des interactions entre les pêches et les cétacés <b>en mer Noire</b> à travers l'identification de mesures d'atténuation et la préparation d'une stratégie pour la réduction des prises accidentelles de cétacés.	cétacés de mer Noire (Coordonner avec le rapport de mise en œuvre du plan d'action stratégique – RMOPAS)  Contribution à la DCRF de la CGPM DCRF		Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
5- Élaborer un groupe de travail conjoint avec ASCOBANS sur les prises accidentelles et étudier les possibilités d'établir un lien entre cette activité et la « Bycatch Initiative » établie dans le cadre de la CBI	Groupe de travail conjoint avec ASCOBANS sur les prises accidentelles		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 b	Bruit d'origine anthropique		
Résolutions Pertinentes : 2.16 / 3.10/ 4.17/ 5.15			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Poursuivre l'identification des <b>hotspots d'interaction bruit/cétacés</b> liés aux activités anthropiques dans la zone de l'ACCOBAMS	Vue d'ensemble des « hotspots » de bruit (Phase II III)		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
2- Suivre toutes les activités incluant une <b>composante bruit</b> dans la région, à travers le développement d'une <b>base de données</b> commune ACCOBAMS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan (s) des activités approuvées incluant une composante bruit impulsif</li> <li>• Bases de données nationales de bruit</li> <li>• Base de données ACCOBAMS commune</li> </ul>		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
3- Développer un projet régional visant à mettre en place un suivi du bruit sous-marin, en particulier dans les habitats critiques et les <b>hotspots</b> d'interactions	Projet régional		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée

4- Développer et mettre à jour des Lignes Directrices plus détaillées pour atténuer les impacts du bruit anthropique (en utilisant les Lignes Directrices existantes de la Res 4.17) et mettre à jour le <b>guide</b> pour les Parties sur l'utilisation des mesures d'atténuation	Guide sur l'utilisation des mesures d'atténuation actualisé		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
5- Evaluer la faisabilité de développer des Lignes Directrices pour une procédure de révision des EIE	Evaluation de la faisabilité de développer des Lignes Directrices pour une procédure de révision des EIE		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
6- Développer des coopérations sur la question du bruit avec d'autres Organisations internationales telles que la famille CMS, l'UE, OSPAR, la CIEM, la Convention de Barcelone, la Commission de la mer Noire, la CDB, la CBI, l'OTAN et avec les ONG internationales pertinentes	Activités conjointes Réunions Atelier		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
7- Développer un certificat ou délivrer une certification aux centres de formation existants de MMO <sup>4</sup> et encourager les Points Focaux à rendre obligatoire l'utilisation des MMO dans leurs Pays (dans le cadre des mesures de la DCSMM pour les pays de l'UE, par exemple / du processus EcAP)	Certification MMO		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
8- Soutenir la finalisation des Lignes Directrices de la CMS « Guidelines on Environmental Impact Assessments for Marine Noise-generating Activities », encourager leur adoption à la COP12 de la CMS	Mise en œuvre des Lignes Directrices de la CMS « Guidelines on Environmental Impact Assessments for Marine Noise-generating Activities »		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
9- Mettre en œuvre les Lignes directrices de la CMS Lignes Directrices de la CMS « Guidelines			Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous

<sup>4</sup> MMO : acronyme anglais Marine Mammals Observer

on Environmental Impact Assessments for Marine Noise-generating Activities »			Régionale pour la Méditerranée
--	--	--	--------------------------------

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 c	Collisions avec les navires		
Résolutions Pertinentes : 5.11			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Continuer de surveiller les <b>zones à haut risque de collision</b> entre les cétacés avec les navires dans la mer Méditerranée	Bilan des zones à haut risque de collision		
2- Proposer et faciliter la mise en œuvre de mesures d'atténuation de l'OMI ou de mesures nationales (ZMPV, disposition de séparation du trafic : TSS, zone à éviter : ATBA) dans des zones sélectionnées	Nouveaux fichiers dans NETCCOBAMS  Mesures de l'OMI ou mesures nationales mises en place		
3- Promouvoir l'usage de <b>mesures d'atténuation</b> pour les compagnies de navigation de la région (restriction de vitesse, zones interdites), en particulier dans les Habitats Critiques pour les Cétacés	Les bateaux / navires fréquentant les aires habitées par de grandes baleines utilisent REPCET ou d'autres systèmes		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
4- Encourager l'utilisation d'outils comme REPCET dans la zone pilote de l'Accord Pelagos afin de faciliter les tests statistiques du système	REPCET testé statistiquement		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
5- Évaluer la pertinence et la faisabilité d'un certificat "Navigation sans risque de collision pour les baleines " pour les compagnies maritimes	Décision sur la pertinence d'un certificat "Navigation sans risque de collision pour les baleines " pour les compagnies maritimes		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée

6- Faciliter et encourager les rapports à la base de données de la CBI sur les blessures et mortalités liées aux collisions, et encourager les retours de la base de données	Protocole pour l'étude et la documentation des blessures et des mortalités		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
--	--	--	--

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 d	Observation des cétacés		
Résolutions Pertinentes : 3.23/ 4.7/ 5.10			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Promouvoir l'utilisation du <b>label</b> « High Quality whale watching » pour l'observation des cétacés, incluant l'organisation de formation pour les opérateurs	Campagne de sensibilisation pour adopter et à établir le certificat HQWW®  Les Etats Parties ayant d'intenses activités de whale watching utilisent le certificat		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
2 - Fournir une définition des différents types d'opérateurs de whale watching (commercial, de recherche, autres)	Définition des différents types d'opérateurs de whale watching		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
3- Tester (i) les Lignes Directrices pour des programmes de suivi visant à maximiser les chances de détecter les potentiels impacts négatifs des activités de whale watching sur les individus et les populations de cétacés (ii) la procédure commune de collecte de données dans certaines régions pilotes qui représentent différents types d'opérations de whale watching (par exemple, l'aire de	« Lignes Directrices pour des programmes de suivi visant à maximiser les chances de détecter les potentiels impacts négatifs des activités de whale watching sur les individus et populations de cétacés » testées  Procédure commune de collecte de données testée		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée

l'Accord Pelagos, le détroit de Gibraltar, et au sud du Portugal).			
4- Utiliser (i) les Lignes Directrices pour des programmes de suivi visant à maximiser les chances de détecter les potentiels impacts négatifs des activités de whale watching sur les individus et populations de cétacés (ii) la procédure commune de collecte de données	« Lignes Directrices pour des programmes de suivi visant à maximiser les chances de détecter les potentiels impacts négatifs des activités de whale watching sur les individus et populations de cétacés » utilisées par les Parties  Procédure commune de collecte de données utilisée par les Parties		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
5- Compiler les informations recueillies auprès des compagnies de whale watching à travers le formulaire de collecte de données annexées à la Résolution [6.20]	Champ spécifique créé sur NETCCOBAMS pour compiler les informations recueillies auprès des compagnies de whale watching		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
6- Réviser, si nécessaire, (i) les Lignes Directrices pour des programmes de suivi visant à maximiser les chances de détecter les potentiels impacts négatifs des activités de whale watching sur les individus et populations de cétacés (ii) la procédure commune de collecte de données et faire un rapport sur ce sujet à la Septième Réunion des Parties	« Lignes Directrices pour des programmes de suivi visant à maximiser les chances de détecter les potentiels impacts négatifs des activités de whale watching sur les individus et populations de cétacés » révisées  Procédure commune de collecte de données révisée		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
7- Renforcer la collaboration avec les organisations compétentes qui ont des initiatives de whale watching, notamment « le Manuel en ligne » pour whale watching de la CBI (en développement)	Collaboration renforcée avec les organisations compétentes		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 e	Débris Marins		
Résolutions Pertinentes : 4.8			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Evaluer l'impact des "filets fantômes" sur les cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS en collaboration avec <b>MedPOL et la CGPM</b> , en mettant l'accent sur la mise au point des méthodes d'élimination	Evaluation de l'impact des filets fantômes sur les cétacés		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
2- Evaluer l'impact de l'ingestion des <b>sacs plastique</b> , des microplastiques et autres matériaux en plastique par les cétacés, en collaborant avec des initiatives déjà existantes, comme celle de la CBI : synthèses bibliographiques et recommandations du Comité Scientifiques	Evaluation de l'impact des matériaux plastiques sur les cétacés grâce à des synthèses bibliographiques		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accent sur les effets secondaires plus que l'ingestion</li> <li>• Mesures d'atténuation proposées</li> </ul>		
3- Encourager la coopération avec les initiatives régionales en cours sur les débris marins	<p>Programmes conjoints au niveau de l'Accord</p> <p>Synergies avec la DCSMM de l'UE</p>	Une coopération et des synergies ont été établies entre le CAR/ASP et plusieurs projets financés par l'UE (par exemple INDICIT, MEDSEALITTER, projets Life Euro Turtles) pour la mise en œuvre du volet biodiversité du projet MED sur les déchets marins financés par l'UE.	<b>Réalisé</b>

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 f	Changement climatique		
Résolutions Pertinentes : 4.14			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
<p>1- Identifier les espèces indicatrices, en coopération avec les initiatives existantes, comme celles de l'UE, de la Famille CMS, de la Convention de Barcelone / ECAP, de Commission pour la mer Noire, de la CBI, de l'UICN, de la CGPM, et proposer un système de suivi pour ces espèces</p>	<p>Système de surveillance proposé pour les espèces indicatrices</p>	<p>Dans le cadre du projet MAVA Med Bycatch, un protocole normalisé "Surveillance des prises accidentelles d'espèces vulnérables en Méditerranée et dans la mer Noire - Méthodologie de collecte des données" a été élaboré par la FAO/CGPM en étroite collaboration avec le CAR/ASP, l'ACCOBAMS, l'IUCN Med, BirdLife International et MEDASSET.</p> <p>Pour la mise en œuvre du Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer Méditerranée et des côtes et des critères d'évaluation correspondants (IMAP) et de son dixième objectif écologique (EO10) i.e. débris marins, en partie basés sur l'indicateur candidate 24 "Tendance concernant la quantité de débris marins ingérés ou tendance concernant le nombre d'individus enchevêtrés, en particulier chez certains mammifères, oiseaux marins et tortues marines.", L'utilisation des cétacés comme espèces indicatrices ne peut être envisagée que sur une base opportuniste et à l'initiative de chaque Partie contractante qui dispose déjà de réseaux de surveillance des échouages.</p>	<p>Réalisé</p>
<p>2- Coopérer avec le Groupe de Travail pertinent de la CMS afin de participer à ses activités futures</p>	<p>Activités conjointes</p>		<p>Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée</p>

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 g	Plans de conservation des espèces		
Résolutions Pertinentes : 1.8/ 1.12/ 3.7/ 3.11/ 4.6/ 4.13/5.12/ 5.13/ 5.14			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Réviser le <b>plan régional de conservation des cétacés</b> de la mer Noire (préparé en 2014), en collaboration avec les acteurs pertinents	Révision et adoption du <b>plan régional de conservation des cétacés</b> de la mer Noire et mise en œuvre au niveau national par les Pays Parties de mer Noire		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
2- Terminer le Plan de Conservation pour le <b>Grand Dauphin</b>	Scientifiques en charge des Plans de Conservation pertinents identifiés	Le projet financé par MAVVA s'attaque à la déprédation causée par les grands dauphins aux pêcheries de petites senneurs pélagiques et évaluera l'interaction avec l'aquaculture.	
3- Préparer le Plan de Conservation pour le <b>rorqual commun</b> , en incluant la recherche des données existantes pour déterminer l'efficacité d'entreprendre un exercice de modélisation spatiale des rorquals communs en Méditerranée afin de le comparer avec les informations sur le trafic maritime	Plan de Conservation pour le <b>Grand Dauphin finalisé</b>  Projets de plans de conservation et de gestion pour : ○ Le rorqual commun ○ Le ziphius, ○ L'orque ○ Le globicéphale		
4- Envisager la préparation de plans de conservation régionaux sur la base des plans de conservation et de gestion de la CBI pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le ziphius,</b></li> <li>• <b>L'orque</b></li> <li>• <b>Le globicéphale</b></li> </ul> Et identifier d'autres <b>espèces d'intérêt</b>	Liste d'autres espèces d'intérêt		
5- Envisager la mise à jour des Plans de Conservation existants (par exemple celui du dauphin commun)	Plans de Conservation existants mis à jour et mis en œuvre		

6- Mettre en œuvre les Plans de Conservation existants (par exemple celui du dauphin commun)			
7- Développer ou Réviser les <b>Plans d'Actions Nationaux</b>	Plans d'Actions Nationaux développés/ révisés / principalement mis en œuvre dans la majorité des Parties à l'ACCOBAMS	Le CAR/ASP collaborera avec le Secrétariat d'ACCOBAMS pour soutenir l'élaboration du Plan d'Action National pour la conservation des cétacés en Algérie.	
8- Mettre en place les <b>Plans d'Actions Nationaux</b>			

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 h	Questions liées à la captivité		
Résolutions Pertinentes : 5.14			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Mettre à jour régulièrement l'inventaire des individus de Grands dauphins de mer Noire gardés en captivité	Inventaire des individus de Grands dauphins de mer Noire gardés en captivité mis à jour		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
2- Encourager la mise en œuvre des décisions de la CITES, basées sur le projet de Résolution préparé par l'ACCOBAMS sur l'identification de l'origine des cétacés élevés ou détenus en captivité	Identification de l'origine des cétacés élevés ou détenus en captivité		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
3- Tenir les Parties informées des nouvelles questions de captivité : diffuser le document "Taking of cetaceans and dolphinarium: a legal analysis within the framework of ACCOBAMS" updated with the "quasi dolphinarium" avec la problématique des réintroductions	Documents ACCOBAMS pertinents sur la captivité et la «semi-captivité" largement diffusés		

CA 2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)		
CA 2 i	Pollution chimique et biologique		
Résolutions Pertinentes : 5.14			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Évaluer l'impact de la pollution chimique sur les cétacés (mettre l'accent sur les contaminants émergents et sur la comparaison entre des zones intactes et polluées)	Évaluation de l'impact de la pollution sur les cétacés dans la zone ACCOBAMS  Bibliographie sur la pollution chimique et les cétacés mise à jour  Identification de zones et d'espèces cibles pour des projets <i>ad hoc</i>		
2- Analyser les travaux existants (analyse documentaire) et identifier les lacunes			
3- Proposer des projets de recherche <i>ad hoc</i> pour des zones et des espèces ciblées			
4- Etudier la possibilité / les conséquences du transfert de polluants favorisé via l'ingestion de microplastiques			
5- Encourager la coopération internationale ou régionale, comme avec le PNUE / PAM, la Commission de la mer Noire, la CBI, pour l'échantillonnage et les analyses de pollutions chimiques			

CA 3	RENFORCER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC POUR LES CETACES		
CA 3 a	Sensibilisation du public		
Résolutions Pertinentes : 2.23			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Continuer et faciliter la <b>journée ACCOBAMS pour les cétacés</b> et promouvoir sa célébration annuelle, en lien avec des dates existantes pour la conservation de la nature	Journée ACCOBAMS pour les cétacés célébrée régulièrement dans la zone		
2- Créer et diffuser des <b>outils de communication</b> ciblant les générations futures	Outils de communication distribués aux personnes pertinentes	Projet MAVA Med sur les prises accidentelles, le CAR/ASP a produit une brochure de sensibilisation sur les prises accidentelles d'espèces vulnérables (AR, FR, EN) en coordination avec les partenaires du projet.	Réalisé
3-Promouvoir les activités de l'ACCOBAMS en utilisant les réseaux sociaux (tels que Facebook, Twitter, ...)			
4- Organiser une enquête sur la sensibilisation du public (opinion publique)	Format de l'enquête et instructions Rapport de l'enquête		
5- Promouvoir des actions de conservation pour les cétacés au cours de différentes manifestations au niveau international et national (comme la célébration du « Black Sea day », le Prix ECS / ACCOBAMS pour les Etudiants...)	Evénements, expositions, site internet, conférences publiques, matériel de sensibilisation	En coordination avec l'ACCOBAMS, la CGPM, l'UICN Med, BirdLife International et MEDASSET, le CAR/ASP a organisé l'atelier de lancement technique du projet MAVA Med sur les prises accidentelles en Tunisie (Monastir, 8 mai 2018) et a contribué au lancement technique du projet en Turquie (Istanbul, Turquie, 9 juillet 2018) et au Maroc (Tanger, Maroc, 17 juillet 2018).  De plus, un comité scientifique régional pour les prises accidentelles a été mis en place par les partenaires du projet et la 1ère réunion du comité	Réalisé

		scientifique s'est tenue à Rome le 13 décembre 2018, au siège de la FAO pendant le Fish Forum de la CGPM. En outre, le CAR/ASP a mis en place un programme de collecte de données sur les prises accidentelles (calendrier, sélection des ports, identification des priorités nationales, méthodologie de collecte des données) et a engagé une équipe d'observateurs des prises accidentelles en étroite collaboration avec les autorités nationales tunisiennes (partenaires nationaux du projet), les Points Focaux Nationaux du projet Bycatch et le partenaire ONG locale AAO/BirdLife Tunisie. La mise en œuvre du programme d'observation des prises accidentelles a commencé en Tunisie (durée : mars 2019-juin 2020) en collaboration avec AAO/BirdLife Tunisie et les partenaires nationaux tunisiens.	
6- Mettre en place d'un « Prix pour les Partenaires » pour la sensibilisation du public à la conservation des cétacés	Propositions de projets sélectionnées parmi les Partenaires ACCOBAMS pour la mise en œuvre avec le soutien de l'ACCOBAMS		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
7- Évaluer la pertinence de l'intégration, dans une nouvelle base de données supervisée par des experts, de données d'observation des cétacés obtenus par la « science citoyenne » avant leur transfert dans ObisSeamap	Décision sur la pertinence de l'intégration, dans une nouvelle base de données supervisée par des experts, de données d'observation des cétacés obtenus par la « science citoyenne » avant leur transfert dans ObisSeamap		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
8 - Mettre en œuvre des activités nationales spécifiques sur la sensibilisation du public	Mise en œuvre des activités nationales spécifiques sur la sensibilisation du public		

CA 4	AMELIORER LES CAPACITES DES ORGANISATIONS ET DES EXPERTS NATIONAUX		
CA 4 a	Réseaux d'échouages fonctionnels et réponses aux situations d'urgence		
Résolutions Pertinentes : 1.10/ 3.25/ 4.16			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Entreprendre, dans la zone de l'ACCOBAMS, des <b>formations sur les nécropsies</b> , les échouages vivants et sur les réponses aux situations d'urgence	Participants formés dans tous les Pays Parties	Le CAR/ASP a coopéré avec le Secrétariat de l'ACCOBAMS pour l'organisation d'ateliers dédiés la conférence de l'ECS (La Spezia, Italie, avril 2018) : Atelier conjoint ACCOBAMS/ASCOBANS/ECS/CAR/ASP sur les débris marins et les échouages de cétacés.	<b>Réalisé</b>
2- Etablir des <b>listes (sous) régionales de diffusion</b> des participants aux réseaux d'échouage, afin de faciliter l'échange des informations, notamment pour la région du sud de la Méditerranée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et synthèse des listes de diffusion sous régionales</li> <li>• Echange régulier de l'information sur les événements d'échouages, en particulier lors de la Conférence Biennale</li> </ul>	Le CAR/ASP, en collaboration avec le secrétariat de l'ACCOBAMS, soutient la mise à jour de la base de données méditerranéenne sur les échouages de cétacés (MEDACES) par sa promotion auprès des points focaux nationaux des ASP/BD et ACCOBAMS.	<b>En cours</b>
3- Développer un protocole opérationnel commun sur les échouages, en collaboration avec la CBI, l'ECS et ASCOBANS	Protocole opérationnel commun mis en place		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
4- Encourager les échanges de données / tissus grâce à la collaboration avec les bases de données et de tissus pertinentes	Echanges de données / tissus facilités pour des analyses à l'échelle du Bassin (une liste des banques de tissus enregistrées auprès du Secrétariat de la CITES devrait être mise à disposition)	Le CAR/ASP, en collaboration avec le secrétariat de l'ACCOBAMS, soutient la mise à jour de la base de données méditerranéenne sur les échouages de cétacés (MEDACES) par sa promotion auprès des points focaux nationaux des ASP/BD et ACCOBAMS.	<b>Réalisé</b>

CA 4	AMELIORER LES CAPACITES DES ORGANISATIONS ET DES EXPERTS NATIONAUX		
CA 4 b	Capacité à utiliser la photo identification des cétacés et à entreprendre des prospections aériennes		
Résolutions Pertinentes : 2.28/ 5.9			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Entreprendre des <b>formations</b> sur l'utilisation de la photo-identification (et des théodolites)	Experts formés dans les Pays Parties où des besoins ont été identifiés  Formateurs sélectionnés parmi les Partenaires		
2- Promouvoir l'utilisation de catalogues ou de base de données en ligne de photo-ID, comme INTERCET ou des systèmes analogues à la fois en Méditerranée et en mer Noire	Diffuser l'utilisation d'INTERCET ou d'autres systèmes analogues		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
3- Fournir de l'équipement de photo-identification aux organisations compétentes des Parties avec moins de capacités (basés sur l'échelle des revenus moyens et faibles de la Banque Mondiale en juillet 2016)	Les Parties pertinentes ont un équipement fourni de photo-identification (appareils photos, lentilles) sous réserve de disponibilité des fonds (approcher des sociétés pour un parrainage)		

CA 4	AMELIORER LES CAPACITES DES ORGANISATIONS ET DES EXPERTS NATIONAUX		
CA 4 c	Renforcement des capacités sur d'autres questions concernant la conservation des cétacés		
Résolutions Pertinentes : -			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Identifier les <b>gestionnaires</b> d'aires protégées dans les habitats critiques de cétacés et faciliter les échanges entre les aires voisines pour suggérer de bonnes pratiques de gestion (en organisant des visites par exemple)	Le personnel des aires protégées dans les habitats critiques de cétacés a participé à des programmes d'échange (voyages d'étude et d'autres types de visites)		
2- Former le personnel d'Aires Marines Protégées pour se mettre à jour sur les questions de conservation des cétacés	Personnels d'Aires Marines Protégées formés sur la conservation des cétacés par les Parties		Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée
3- Promouvoir et faciliter les échanges d'expertise, tels que la participation d'experts ayant moins de connaissances dans des projets spécifiques mis en œuvre par des chercheurs expérimentés, etc .	Experts formés par la participation à des projets spécifiques	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du volet renforcement des capacités de l'ASI, le CAR/ASP a organisé, en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'ACCOBAMS, la réunion suivante : (voir plus de détails dans l'annexe I)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier du Groupe de contact de l'ASI (Gammarth Tunisie, novembre 2017).</li> <li>• Atelier pour la formation des observateurs aériens pour l'ASI : (Cuers, France, May 2018).</li> <li>• Atelier ASI sur la méthode de collecte de données en mer, (Samos, Greece, June 2018)</li> </ul> <p>La deuxième phase du Programme de renforcement des capacités a été initiée en collaboration avec l'Initiative pour une approche écosystémique (EcAp MED II) puisqu'ils partagent des objectifs communs de suivi, 4 ateliers régionaux/nationaux conjoints ont été lancés. Ces ateliers visaient les pays qui avaient besoin de plus de programmes de renforcement des capacités pendant l'atelier du Groupe de contact (point 1).</p>	<b>Réalisé</b>

		<p>Ces ateliers ont été organisés en tenant compte des différents besoins, logistiques et linguistiques. The EcAp Med II/ ASI Regional Workshop on Data processing and Analysis: (Bizerte, Tunisia, February 2019)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier national EcAp Med II/ ASI sur les méthodes de recherche sur les cétacés : cet atelier était consacré à la Libye (Monastir, Tunisie, Mars 2019)</li> <li>• L'atelier regional ASI/ EcAp Med II sur le traitement et l'analyse des données : (Jounieh (Liban, juillet 2019).</li> <li>• L'atelier ASI/ EcAp Med II sur les méthodes de recherche et la surveillance des cétacés à Kotor (Monténégro) en septembre 2019.</li> </ul>	
4- Encourager les échanges entre les universités et les laboratoires pour des formations en génétique et en biologie moléculaire, dans les Pays du sud de la Méditerranée et de la mer Noire	Experts formés en génétique et en biologie moléculaire grâce à des échanges entre universités et laboratoires		
5- Organiser des sessions de formation pour les experts nationaux pour remplir les bases de données (NETCCOBAMS, OBIS-Seamap, MEDACES, Intercet,...)	Experts formés aux bases de données pertinentes	Le CAR/ASP a soutenu l'organisation des COURS DE FORMATION SUR L'IDENTIFICATION PHOTO ET LES BASE DE DONNÉES POUR EXPERTS.	<b>Réalisé</b>

CA 4	AMELIORER LES CAPACITES DES ORGANISATIONS ET DES EXPERTS NATIONAUX		
CA 4 d	Conservation des cétacés et programmes d'études supérieures		
Résolutions Pertinentes : -			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1- Introduire des <b>modules sur la conservation des cétacés</b> dans tous les Pays de l'ACCOBAMS	Programmes de troisième cycle avec des modules sur la conservation des cétacés	Le CAR/ASP a soutenu la préparation du projet final d'ingénieur de l'étudiant tunisien intitulé « Etude de l'interaction entre les delphinidés et les activités de pêche dans la baie de Monastir ».	<b>Réalisé</b>
2- Traduire les modules existants <b>sur la conservation des cétacés</b> dans d'autres langues (comme en arabe, en russe, ...)	Modules sur la conservation des cétacés disponibles dans différentes langues de l'Accord	Le CAR/ASP a adapté du français à l'arabe les guides de bonnes pratiques FAO/CGPM-ACCOBAMSRAC/SPA pour la gestion des espèces vulnérables capturées accidentellement dans les pêches méditerranéennes.	<b>En cours</b>
3- Encourager les Parties qui ont déjà introduit le module, à le diffuser dans d'autres universités	Diffusion des modules sur la conservation des cétacés dans les universités		

CA 5	AMELIORER L'EFFICACITE DE LA CONSERVATION DES HABITATS CRITIQUES DES CETACES		
CA 5 a	Aires protégées pour les cétacés		
Résolutions Pertinentes : 3.22/ 4.15			
Action dans le programme de travail 2017-2019	Résultats attendus dans le programme de travail 2017-2019	Réalisation du programme de travail 2017-2019	Etat de Réalisation
1 - Mettre à jour régulièrement <b>une liste des aires contenant des habitats</b> pour les cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS	Listes des aires contenant des habitats pour les cétacés disponibles sur NETCCOBAMS  Mise à jour des listes et des cartes des habitats critiques par espèces (incluant les voies de migration, les	Le CAR/ASP a coopéré avec le Secrétariat de l'ACCOBAMS pour l'organisation d'ateliers dédiés la conférence de l'ECS (la Spezia, Italie, avril 2018) « Comprendre le chevauchement des menaces sélectionnées et des zones importantes pour les mammifères marins (IMMA) en mer Méditerranée ".	

<p>2- Réviser les <b>Habitats Critiques pour les Cétacés</b> (CCH)<sup>5</sup>existants, en tenant compte (i) des <b>IMMAs</b><sup>6</sup><b>candidates</b> proposées et des Aires d'Intérêt identifiées durant le premier atelier sur l'identification des Aires Importantes pour les Mammifères Marins en mer Méditerranée, et (ii) de l'approche de gestion axée sur les menaces</p>	<p>corridors biologiques, les aires de reproduction / de mise bas et d'alimentation)</p> <p>Identification des aires comportant des menaces similaires pour les cétacés (zones de prises accessoires, zones de harcèlement...)</p> <p>IMMAs identifiées dans la zone ACCOBAMS</p> <p>Établissement de liens avec les activités du groupe Consultatif sur la Conservation de Biodiversité de la Commission de la mer Noire « BSC CBD »</p>	<p>Suite à la réunion de lancement du projet Adriatique du FEM et à la réunion du Comité de pilotage (mai 2018), le CAR/ASP et le CAR/PAP ont aidé l'Albanie et le Monténégro à constituer leur équipe nationale d'experts (biodiversité, NIS, pêches ; côte et hydrographie ; eutrophisation et contaminants ; déchets marins). Le CAR/ASP a aidé les experts albanais et monténégrins à élaborer l'évaluation nationale des connaissances sur les manques concernant l'EO1 (habitat marin, tortues marines, oiseaux de mer, mammifères marins) et l'EO2 (NIS).</p>	
<p>3- Diffuser des <b>outils pour une gestion adéquate</b> des aires incluses dans les CCH, en incluant l'évaluation de l'efficacité de la gestion et en utilisant des exemples de bonnes pratiques</p>	<p>Une gestion adéquate des aires incluses dans les CCH est mise en œuvre, sur la base du document ACCOBAMS « Approche spatiale de la conservation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS : manuel sur l'efficacité de gestion »</p>		<p>Non pertinent pour l'Unité de Coordination Sous Régionale pour la Méditerranée</p>
<p>4- Evaluer l'<b>efficacité</b> de gestion des aires protégées incluses dans des CCH en utilisant les initiatives existantes (comme les efforts de MedPAN à ce sujet)</p>	<p>Évaluation de l'efficacité des aires protégées pour les cétacés, principalement leur contribution à la réalisation / au maintien de l'état de conservation favorable</p>	<p>Conformément à la décision IG.23/9 de la COP 20, le CAR/ASP a collaboré avec les autorités compétentes en Espagne, en France, en Italie, au Liban, à Monaco, en Tunisie et en Espagne afin de procéder, par l'intermédiaire de commissions techniques consultatives mixtes indépendantes/nationales, à l'examen périodique ordinaire des 19 ASPIM suivantes (par ordre alphabétique) : Parc marin de la Côte Bleue (France);- Archipel d'Ambiez -Six Fours (France);-Port-</p>	

<sup>5</sup> CCH : acronyme anglais Cetacean Critical Habitats

<sup>6</sup> IMMA : acronyme anglais Important Marine Mammals Area

		<p>Cros (France);-Sanctuaire de Pélagos pour la conservation des mammifères marins (France, Italie et Monaco);- Zone marine protégée de Capo Carbonara (Italie) ;-Aire marine protégée de Penisola del Sinis - Ile de Mal di Ventre (Italie);-Aire marine protégée de Porto Cesareo (Italie);-Réserve naturelle des îles Palm (Liban);-Réserve naturelle de Tyr Coast (Liban) ;Alboran (Espagne);- Columbretes (Espagne);-Medes (Espagne);-Mar Menor et la zone Méditerranée orientale de la région côtière de Murcie (Espagne);- Parc naturel du Cabo de Gata-Níjar (Espagne) ;-Parc naturel du Cap de Creus (Espagne);- Fond marin du Levante d'Almeria (Espagne);- Îles Kneiss (Tunisie);- Archipel de La Galite (Tunisie) ; - Parc national de Zembra et Zembretta (Tunisie)</p> <p>Le CAR/ASP a entrepris une évaluation de la " Feuille de route pour un réseau cohérent et complet d'AMP bien gérées pour atteindre la cible 11 d'Aichi en Méditerranée " afin d'évaluer les progrès réalisés (y compris les succès et les échecs possibles). Les résultats de cette évaluation, ainsi que les recommandations post-2020 pour la région méditerranéenne, seront présentés à la 14ème réunion des points focaux SPA/BD (juin 2019).</p>	
5-Promouvoir l'utilisation de la <b>Surveillance Acoustique Passive dans les AMP</b> et dans des sites de contrôle comme un outil de suivi de l'efficacité de gestion	Utilisation de la <b>Surveillance Acoustique Passive dans les AMP</b> et dans des sites de contrôle		
6- Réviser et mettre à jour les outils pour <b>une gestion adéquate</b> des aires incluses dans des CCH, après que l'évaluation d'efficacité de gestion ait été effectuée	Document ACCOBAMS « Approche spatiale de la conservation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS : manuel sur l'efficacité de gestion » mis à jour		
7-Participer activement à une alliance stratégique entre l'ACCOBAMS, la CGPM,	Document sur la Stratégie de coopération conjointe	Le CAR/ASP a élaboré un projet révisé de Stratégie conjointe de coopération sur les mesures de	

<p>l'UICN-Med, et le PNUE/PAM à travers le CAR/ASP, avec la collaboration de MedPAN, pour la conservation spatiale et l'utilisation durable de l'environnement marin en Méditerranée</p>		<p>protection et de gestion spatiales de la biodiversité marine entre les Secrétariats de l'ACCOBAMS, de la CGPM, de l'UICN-Med et du PNUE/PAM par le biais du CAR/ASP, avec quelques fragments de texte alternatif, basés sur les réactions des Parties. Le document a été transmis à l'Unité de coordination pour traitement ultérieur.</p>	
--	--	---	--

## Programme d'accroissement des compétences de l'ACCOBAMS Survey Initiative (ASI)

Mis en œuvre par le CAR/ASP

1. *Atelier du groupe de contact de l'ASI* : cet atelier a eu lieu à Gammarth (Tunisie) en novembre 2017. Au cours de l'événement, les personnes de contact de chaque pays riverain de l'accord ACCOBAMS ont franchi les étapes de la mise en œuvre du projet, étape par étape. Une partie des sessions de l'atelier a été consacrée au renforcement des capacités, au cours desquelles les PC ont discuté de l'organisation des ateliers de formation, des lieux préliminaires et des dates pour accueillir ces ateliers. Sur la base de ces sessions, le programme de renforcement des capacités a été divisé en deux étapes, la première étant de préparer les équipes de terrain pour l'ASI qui devait avoir lieu à l'été 2018. Deux ateliers régionaux ont été organisés dans ce cadre :
2. *Atelier de formation des observateurs aériens de l'ASI* : cet atelier a eu lieu à Cuers, France du 23 au 28 mai 2018. L'atelier a ciblé plus de 40 participants provenant principalement de pays où l'étude sera réalisée par avion (dont quelques participants de la mer Noire). L'atelier a instruit les différentes équipes sur les techniques appliquées sur le terrain (depuis l'avion) ainsi que sur le traitement et la manipulation des données après l'étude.
3. *Atelier de l'ASI sur les méthodes d'étude par bateau* : cet atelier a eu lieu à Samos, en Grèce, du 18 au 23 juin 2018. L'atelier s'adressait aux leaders des campagnes de croisières de chaque pays dans lequel l'enquête sera menée par des navires (à savoir l'Égypte, la Libye, la Syrie et le Liban).

Une fois que le travail de terrain pour ASI a été effectué à la fin de l'été 2018, la deuxième étape du Programme de renforcement des capacités a été initiée en collaboration avec l'Initiative d'Approche Écosystémique (EcAp MED II) car ils partagent des objectifs communs de suivi (veuillez consulter ce [lien](#) pour en savoir davantage sur l'Initiative EcAp Med II). Grâce à cette collaboration, quatre ateliers régionaux/nationaux conjoints ont été lancés. Ces ateliers visaient les pays qui avaient besoin de plus de programmes de renforcement des capacités pendant l'atelier du Groupe de contact (point 1). Ces ateliers ont été organisés en tenant compte des différents besoins, logistiques et linguistiques. Ils peuvent donc sembler similaires dans leur contexte, mais ils se sont tenus dans des langues différentes ou se répètent à la suite d'autres justifications logistiques, de disponibilité ou budgétaires :

4. *L'atelier régional EcAp Med II/ ASI sur le traitement et l'analyse des données* : cet atelier a eu lieu à Bizerte (Tunisie) en février 2019. 16 participants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie ont assisté à l'atelier qui a duré 4 jours. Le traitement, l'organisation et l'analyse des données ont été pratiqués au cours de cet atelier, y compris l'utilisation de différents logiciels statistiques qui pourraient faciliter l'analyse et l'interprétation des données.
5. *L'atelier national EcAp Med II/ ASI sur les méthodes de recherche sur les cétacés* : pour des raisons linguistiques/logistiques et de sécurité, cet atelier a été consacré à la Libye. 20 participants de différentes universités, ONG, organismes gouvernementaux et instituts de recherche ont participé à cet atelier. L'atelier, d'une durée de 5 jours, visait différentes méthodes de recherche pouvant être appliquées aux cétacés.
6. *L'atelier régional ASI/EcAp Med II sur le traitement et l'analyse des données* : cet atelier a ciblé 11 participants d'Égypte, du Liban et de Syrie et s'est tenu à Jounieh (Liban) en juillet 2019. Cet atelier d'une durée de 5 jours consistait principalement à lire des analyses de données à l'aide de logiciels spécialisés tels que MARK pour estimer l'abondance et d'autres variables importantes liées à la biodiversité et à la conservation.

7. *L'atelier ASI/EcAp Med II sur les méthodes de recherche sur les cétacés et la surveillance dans les AMP* : cet atelier a été consacré à quelques pays de l'Adriatique, à savoir l'Albanie et le Monténégro, et a formé 8 participants à l'établissement de programmes de surveillance en rapport avec les AMP. L'atelier a eu lieu à Kotor (Monténégro) en septembre 2019.